

Aide au fret

PO FEDER - mesure 4.1: Compenser les surcoûts des transports induits par l'éloignement - Aide au Fret

témoignages :

Cliquez sur la vidéo (image à gauche) pour visionner les témoignages de plusieurs chefs d'entreprises guyanais ayant bénéficié de l'aide au fret.

En quoi consiste l' aide au fret ?

Toutes les TPE-PME et les grandes entreprises disposant d'une unité de production en Guyane, quelque soit leur statut juridique peuvent bénéficier de l'aide. Elle vise à compenser les surcoûts liés aux handicaps structurels des régions ultrapériphériques.

Quelles sont les dépenses prises en compte ?

- 50 % des frais de transport maritime ou aérien du lieu d'emportement (port ou aéroport) jusqu'au lieu de dépotement de la marchandise.
- 50 % des coûts de groupage et dégroupage des marchandises
- 50 % des coûts de manutention à l'embarquement et au débarquement

Exemple : vous êtes chef d'entreprise de fabrication de tôles ondulées, votre coût de fret pour l'importation de bobine

d'acier s'élève à 260 000 € réparti comme suit :

Votre

dépense

Taux d'aide

Aide européenne obtenue

Transport

200 000 €

50 %

100 000 €

Groupage

25 000 €

50 %

12 500 €

Manutention

35 000 €

50 %

17 500 €

Total

260 000 €

130 000 €

Votre aide européenne sera de : 130 000 €

Les factures de l'année 2007 peuvent être dorénavant prises en charge dans le cadre de cette mesure.

Ainsi, tous les frais de 2007 éligibles à la mesure 4.1 sont remboursés. Il vous suffit de remplir le nouveau formulaire de

demande de subvention ci-après.

Formalités:

Déposez le formulaire de demande de subvention

dûment complété à la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIECCTE).

Vos correspondants à la DIECCTE:

- François QUINTIN

Mail: Francois.quintin@dieccte.gouv.fr

Tél: 05 94 28 92 90

- René-Pierre DIDOT

Mail: rene-pierre.didot@dieccte.gouv.fr

Tél : 05 94 29 75 40

Des informations sur le dispositif au Relais Europe :

- Yana OTHILY

Mail: yana.othily@guyane.pref.gouv.fr

Tel: 05 94 28 22 54

- Dominique NERON

Mail: dominique.neron@guyane.pref.gouv.fr

Tel : 05 94 28 74 63

Informations complémentaires :

Téléchargez la plaquette d'information sur l'aide au fret (cliquez sur l'image)

Téléchargez la présentation du dispositif (pdf)

Téléchargez la liste des produits agricoles

exclus de l'aide au fret

Téléchargez le dossier de demande de subvention

Téléchargez la mesure 4.1 du PO FEDER en cliquant sur le pdf :

Mesure 4.1 du PO FEDER : Compenser les surcoûts des transports induits par l' éloignement